

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de **M. Yves GAUTHIER-JAQUES** intitulé « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »

Nyon, le 28 avril 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie le mardi 30 mars 2021 à 19h30. Cette commission était composée de Mesdames Caroline Bordier et Taïna Pieren, et Messieurs Romain Bajulaz, Jacky Colomb, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Julien Urfer et Raphael Wiesner (Président et Rapporteur).

CONTEXTE

Le 19 juin 2019, le postulat « Postulat du PLR Hydrogène une solution d'avenir » a été déposé par Messieurs Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin. La Municipalité a répondu à ce postulat dans le rapport-préavis 209/2020. Cette réponse a été estimée insuffisante par M. Gauthier-Jaques et il a précisé ses attentes dans le postulat présent « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

Monsieur Gauthier-Jaques et les co-signataires souhaitent avoir une réponse et une stratégie plus claire sur la manière dont la technologie de l'hydrogène pourrait être implémentée dans la ville de Nyon, par exemple par les SIN et les TPN et continuer à suivre les développements dans cette technologie pour le futur.

DISCUSSIONS

Les discussions de la commission se sont déroulées principalement autour du sujet du futur de la technologie de l'hydrogène.

Il y a des avis qui pensent que cette technologie mérite d'être considérée (de manière analogue, la technologie de la voiture électrique il y a 20 ans était totalement nouvelle) et qu'il faut suivre le développement de cette technologie pour que la ville soit apte à répondre aux besoins quand cette technologie sera mûre.

De l'autre côté, il y a des opinions qui ont questionné le futur de cette technologie, son efficacité et la question de la production de l'hydrogène.

De plus, un point était la question de l'engagement des autres grands acteurs dans ce secteur (ou le non-engagement) et si les SIN devraient se lancer dans cette technologie.

CONCLUSIONS

Finalement, la commission a décidé qu'elle n'avait pas l'expertise nécessaire pour trancher sur le bien-fondé de cette technologie, et qu'il est nécessaire de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport après consultation auprès d'experts au sein des SIN ou externes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de demander à la Municipalité d'étudier le postulat M. Yves Gauthier-Jaques « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »;
2. de demander la Municipalité de considérer les points mentionnés dans la discussion de ce rapport dans ses analyses.

La Commission :

Caroline Bordier, Taïna Pieren, Romain Bajulaz, Jacky Colomb, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Julien Urfer et Raphael Wiesner (Président et Rapporteur)